

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche acte une nouvelle étape dans la précarisation étudiante

Les 3 points des directives ministérielles (hausse des frais d'inscription, gel des bourses et augmentation de la restauration universitaire) confortent la précarité étudiante. Face à cette situation nous exigeons un réengagement financier de l'État pour stopper la libéralisation de l'enseignement supérieur.

Rentrée 2014 : Les décisions ministérielles sont tombées, le coût de la vie étudiante va encore augmenter. **Les frais d'inscription, les bourses ou encore les tickets RU sont concernés.** Concrètement les frais d'inscription augmentent de 1€ pour la licence, de 2€ pour le master et de 3€ pour le doctorat. Quant aux bourses, le gel de ces dernières, aura pour conséquence de les diminuer (comparativement au coût de la vie) du fait de l'inflation. Enfin, le ticket RU passe à 3,20€, soit 5 centimes de plus que l'année dernière, ce qui porte à 30 centimes son augmentation en 5 ans. **En clair, les coûts augmentent alors même que les revenus diminuent, et que les étudiant-e-s se salarient de plus en plus pour financer leurs études.**

Cette mesure du gouvernement sur le quotidien des étudiant-e-s (dans la lignée des celles contre le reste de la société) **poursuit les politiques des précédents gouvernements : ce sont toujours les étudiant-e-s qui payent les frais du désengagement financier de l'État.**

Nous répétons que la détérioration de la qualité de vie par la privatisation rampante, la course à l'« excellence » et la sélection sociale amènent un grand nombre d'étudiant-e-s à abandonner leurs études en cours de route ou à renoncer à s'inscrire.

Pourtant, des solutions existent. Solidaires étudiant-e-s exige :

- **La gratuité totale de l'enseignement supérieur**, principe constitutionnel en France, avec la disparition des frais d'inscription, y compris dans les établissements publics à statut dérogatoire
- **Le retour à un financement paritaire du ticket RU (État/étudiant-e)**
- **L'augmentation en nombre et en montant des bourses sur critères sociaux**, versées de manière régulière, sur 12 mois, avant d'instaurer un **salaire pour les étudiant-e-s, financé par les cotisations sociales.**